teur. La baisse est inévitable et se manifestera — Pas particulièrement, comme notre interlocuteur. La baisse est inévitable et se manifestera fatalement un jour. Le bétail est abondant, mais les éleveurs le gardent. En septembre, toutefois, au seuil de l'hiver, comme d'habitude, le « déballage » ne manquera pas de se produire, qui amènera, avec l'encombrement des marchés, la baisse, également attendue de vous et du public ! »

Pour que la baisse se fît sentir plus tôt de manière effective, il eût fallu interdire pendant plusieurs années, à partir de 1917 par exemple, l'abatage des veaux, ce qui eût permis au bétail de se reconstituer.

Actuellement, il faut attendre que les marchés soient abondamment pourvus, en un mot qu'il y ait pléthore de bétail pour compenser les pertes causées à la fois par le stockage des cuirs, la mévente des abats et la taxe sur le chiffre des affaires, et constater la diminution du prix de la viande, que tous nous attendons impatiemment.

Marcel POLVENT.

Le service de la Mairie

A partir du 1er juillet 1920, le personnel des services municipaux devra assurer son service de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Le public sera autorisé à avoir accès dans les bureaux de la Mairie de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures, exception faite toutefois, pour le samedi, les bureaux devant être ouverts, ce jour-là, de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Les portes principales d'entrée à la Mairie ne seront ouvertes que pendant les heures d'admission du public dans les bureaux.

A partir de la même date, les heures de réception de l'administration municipale sont modifiées comme suit :

L'officier de l'état-civil se tient à la disposition du public, pour les mariages, chaque jour, de 10 à 12 heures, sauf le samedi, de 9 à 12 heures, les dimanches et fêtes exceptés.

M. le Maire reçoit à l'Hôtel de Ville le samedi, de 10 à 12 heures.

M. le secrétaire général de la Mairie reçoit, tous les jours, sauf le dimanche, de 11 à 12 heures et de 15 à 16 heures.

MM. les adjoints reçoivent aussi, à l'Hôtel de Ville, pour les affaires ressortissant à leurs délégations, aux jours et heures indiqués ci-dessous :

MM. Gobilin, le mardi, de 14 à 16 heures ;
Saint-Venant, le jeudi, de 14 à 16 heures ;
Verhaeghe, le jeudi, de 10 à 12 heures ;
Bardou, le jeudi, de 14 à 16 heures ;
Motthy, les mardi et vendredi, de 11 à 12 heures ;
Gaudon, le mardi, de 14 à 16 heures ;
Willems, le mercredi, de 14 à 16 heures ;
Bagbadoun, le mardi, de 14 à 16 heures ;
Caston, le vendredi, de 14 à 16 heures ;
Dassonleuz, le mercredi, de 14 à 16 heures.

ON REMBOURSE !

Les coupures de 2 fr. et au-dessous et les sous de [illegible] par la Banque d'émission de Lille et portant sa marque, sont remboursables [illegible] Lille, jusqu'au 31 juillet.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Les concours publics se feront dans la grande salle du Conservatoire, le lundi 5 juillet, à trois heures, pour la Déclamation ; le mardi 6, à trois heures, pour le Violoncelle ; le mercredi 7, à trois heures, pour le Chant ; le jeudi 8, à trois heures, pour le Piano, classes supérieures ; le vendredi 9, à deux heures et demie, pour les classes d'instrument à vent ; et le samedi 10, à deux heures et demie, pour le Violon, classes supérieures.

Les concours à huis-clos auront lieu pour le Solfège, les jeudi 1er, vendredi 2 et samedi 3 juillet.

Pour les classes préparatoires de Piano, le lundi 12, et pour les classes préparatoires de Violon, le mardi 13 juillet 1920.

Le Conseil d'administration de la Brasserie Coopérative L'AVENIR, 16-18-20, rue d'Aguesseau, à Fives-Lille, a le regret d'informer sa nombreuse clientèle qu'à partir de jeudi 1er JUILLET 1920 le prix de ses bières sera porté à 0 fr.65 le litre.

Cette décision a été prise par le Syndicat des Brasseurs, par suite de la mise en application de la nouvelle loi fiscale augmentant les droits de fabrication.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

ASSOCIATION DES SINISTRÉS DU NORD

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-après le télégramme que nous venons de recevoir de M. le député Crespel :

« Chambre vient de voter prorogation délai 31 décembre. Projet parti au Sénat ».

Il s'agit du délai pour la déclaration des revenus (suite à notre lettre du 18 juin).

Veuillez agréer, etc.

Pour le Président,
L. ROLAND.

PETITES NOUVELLES

POUR LA MAISON D'ARRET. — Le nommé Jean Coemon, 30 ans, camionneur, sans domicile fixe a été arrêté et écroué, en vertu d'un mandat d'arrêt pour abus de confiance, délivré par M. le juge d'instruction Merchier.

INDESIRABLE. — La même mésaventure est survenue à la nommée Marie Cosniou, 26 ans, journalière, 119, rue d'Arras, qui se trouvait sous le coup d'une infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

DEUX DE MOINS. — M. Vrolant, électricien, 40, rue Masurel, avait déposé son vélo dans le couloir de son habitation. On le lui a volé.

— Le même tour a été joué à M. André Carpentier, avocat, rue Boucher-de-Perthes, 84.

NE PAS CONFONDRE. — M. Henri Leleu, cabaretier, 46 ans, demeurant rue d'Arcole, 47, informe le public qu'il n'a rien de commun avec Leleu Gaston, charpentier, arrêté pour vol d'abris.

Ce dernier n'est qu'un logeur de passage et n'habitant la même maison que momentanément.

RECOMPENSE MUTUALISTE. — M. Cloiaire Férnandelle, sergent-major à la musique municipale des sapeurs-pompiers de Lille, secrétaire de la Société des secours mutuels « L'Amicale », vient d'obtenir la médaille d'argent de la Mutualité. Toutes nos félicitations.

BULLETIN ORPHEONIQUE

FÉDÉRATION DES MUSIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

LES REINSCRIPTIONS. — Chaque jour parviennent au bureau fédéral, 18, rue Lepelletier, à Lille, à l'adresse de M. Richart, Président, de nombreuses demandes de réinscription à la Fédération, ce qui prouve l'excellent esprit de solidarité qui anime les sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais.

LES RECOMPENSES. — A l'occasion du Congrès qui se tiendra à Lille, le 15 août prochain, des récompenses et des diplômes seront décernés aux vieux musiciens. Les sociétés qui ont des membres à présenter sont priées de réclamer de suite les états de propositions à M. Richart.

L'ŒUVRE DE LA RECONSTITUTION DES MUSIQUES FRANÇAISES SINISTRÉES. — Les Présidents et délégués des Fédérations et Unions des Sociétés musicales des dix départements sinistrés, au cours d'une réunion tenue au Ministère des Beaux-Arts, ont décidé la création de l'Œuvre de la reconstitution des Musiques Françaises sinistrées.

M. Richard, président de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais a été désigné comme Président. Accompagné de M. le sénateur Hayez, il s'est rendu près de M. Honorat, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, auquel il a fait part de cette décision.

M. le Ministre a affirmé ses sympathies aux sociétés musicales et assuré les créateurs de l'Œuvre de tout son appui, acceptant avec empressement le présidence d'honneur du Comité de l'Œuvre.

Outre les personnalités artistiques dans le Comité d'honneur, figurent pour chaque département sinistré un sénateur et un député. Pour le Nord, M. Hayez, sénateur et M. Daniel Vincent, député et ancien Ministre. Pour le Pas-de-Calais, M. Ribot sénateur ancien Président du Conseil et M. Basly, député.

Nous croyons savoir que le Comité directeur de l'Œuvre étudie en ce moment l'organisation d'une grande fête.

Chronique Artistique

La "Légia" de Liège

CETTE SOCIETE VIENDRA DIMANCHE à LILLE

Si la ville de Lille compte de nombreuses sociétés musicales de haute valeur, la ville de Liége, avec « La Légia », possède une remarquable phalange artistique, dont il nous convient de célébrer aujourd'hui les très grands mérites et de vous conter brièvement l'histoire. Ce sera, si vous le voulez bien, une sorte d'introduction au concert qui doit nous être donné dimanche prochain, à l'Hippodrome, avec le concours de cette société.

C'est en 1853, que fut fondée « La Légia ». Son fondateur fut un certain M. Verckens, musicien de talent. De suite, la jeune société prit un développement extraordinaire et son activité se manifesta au point de vue artistique de façon on ne peut plus heureuse. En 1855, deux ans après son entrée en lice, elle obtenait un deuxième prix en première division, à Bruxelles, et, l'année suivante, elle obtenait, à Gand, à l'unanimité, le premier prix en première division, accompagné du prix unique d'excellence.

En récompense de son admirable et subit développement, le roi de Belgique, Léopold Ier, lui conférait le titre de Société Royale, et le duc de Brabant lui remettait solennellement la magnifique bannière corporative qui vit depuis tant de triomphes mérités.

Depuis sa fondation, en effet, « La Légia » ne remporta que des succès. Vous en dire le détail, serait beaucoup trop long. Je préfère vous parler du répertoire de la société.

Répertoire d'artiste, s'il en fut. Toutes les grandes œuvres classiques pour chorales ont été interprétées par « La Légia ».

Le 29 octobre 1911 encore, à l'Hippodrome Lillois, « La Légia » avec un ensemble merveilleux et dans une incomparable tenue musicale, interprétait tour à tour « L'Hymne à la Nuit », cette œuvre sublime dans sa sobriété voulue, de notre grand Rameau, puis « La Route » et « La Mer », deux scènes chorales toutes imprégnées de senteurs vivifiantes, de Carl Smulders. Il nous semble encore entendre planer les strophes magnifiques :

O mer, ô mer, coureuse de fortune,
Chercheuse d'infini par delà les grands [monts,
Toi que le soleil brûle et que fleurit la lune,
Belle au front couronné de sombres goémons,
Nous savons le secret de ta tendresse brève
Et tes yeux sont pareils à ceux que nous [aimons.

. . . . . .

Toute l'harmonie contenue dans ces vers émouvants « La Légia » sut alors nous l'exprimer. Et quand, grondantes de fureurs, s'envolèrent les strophes puissantes qui terminent ce chant :

Trempe pour les combats le cœur qui se [rebelle,
Rends-nous libres et fiers comme toi sans [retour,
O divin réservoir de la vie éternelle
Symbole trois fois saint de l'éternel amour !

Nous eûmes alors réellement l'impression très nette de la perfection au point de vue choral.

« La Légia » nous revient, paraît-il, avec toutes ses magnifiques qualités d'autrefois. Avec ces qualités qui lui permettaient d'interpréter œuvre difficile de Gevaert : « Les Emigrants Hollandais ». Souvenez-vous, comme c'était beau !... Et de quel succès cela s'accompagna !...

Debout ! le jour naissant fait pâlir les étoiles.
Debout ! déjà le vent vient souffler dans nos [voiles.
Et le navire impatient
Du joug qui l'enchaîne au rivage
Sur le flot écumant
Bondit comme un coursier sauvage.

Il fallait une très grande société chorale pour bien interpréter ces pages magistrales du maître belge. Cette société, nous la retrouverons telle quelle, nous n'en voulons pas douter, dimanche prochain, à l'Hippodrome. Et, le cœur vibrant d'enthousiasme, nous irons l'applaudir parce qu'elle est une véritable chorale artistique d'abord, parce qu'elle est la première société belge qui nous vient saluer depuis la guerre, ensuite. Vive la « Légia » et nos amis les Belges, nos frères inséparables !

CHEMIN DE FER DU NORD
Service Lille-Tournai

Les nouveaux trains : 2713, départ de Lille, 9 h. 50 ; arrivée Tournai, 11 h. 07 et 2716, départ Tournai 12 h. 37 ; arrivée Lille 13 h. 56 prévus au nouveau service du 1er juillet ne seront mis en marche qu'à une date qui sera fixée ultérieurement.

Nous apprenons que la Fabrique de Chaussures V. VANDESTIENNE père et Cie, 295, boulevard Gambetta, Tourcoing, ouvrira le 5 juillet une Maison de Vente à LILLE, 50, rue des Arts, où elle aura à la disposition de ses clients de gros tous les articles de sa fabrication. 12428.

AVIS ET COMMUNICATIONS

LE CONSEIL DE REVISION. — Les opérations des Conseils de Révision doivent se terminer le 6 juillet prochain. Les jeunes gens, nés en 1900 et antérieurement, qui n'auraient pas encore été inscrits sur les tableaux de recensement de l'armée ni visités, soit par un Commission de réforme, soit par le Conseil de Révision, sont invités à faire connaître leur situation au Bureau Militaire de la Préfecture avec le 3 juillet prochain. Passé cette date, ceux d'entre eux qui ne se seraient pas mis en règle ne pourraient qu'être inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1921, comme omis d'une classe plus ancienne, en vertu des dispositions de l'article 15 de la loi du 21 mars 1905.

BACCALAUREAT. — Les épreuves écrites auront lieu les 1er, 2 et 3 juillet, à sept heures au quart et à 14 heures, au siège de la société, 13, place Philippe-Lebon, sauf pour l'épreuve de langues vivantes (2 juillet, à 7 heures 1/4), qui se fera à l'Institut de Physique, 50, rue Gauthier de Châtillon.

Admissibilité : Pour la 2e partie, le samedi 3 juillet, à 29 heures ; pour la 1re partie, le jeudi 5 juillet, à midi.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort à Paris, dans sa 86e année de Mme veuve A. Schnerb. Elle était la mère de M. H. Schnerb, banquier à Lille et à Paris.

ECOLE BAGGIO. — Examens d'admission 1920. — Les examens d'admission à l'école Baggio auront lieu le samedi 10 juillet, à 8 heures 30 du matin, dans une des salles de l'Ecole, 11, rue Racine.

Les candidats doivent être âgés de 12 ans au moins, au 1er octobre 1920 et justifier de la possession du certificat d'études primaires.

Le secrétaire d'inscription est ouvert à l'école jusqu'au 7 juillet.

AVIS AUX MARCHANDS AMBULANTS. — Les marchands ambulants sont invités à payer avant le 5 juillet, sans faute, leurs droits de circulation et de stationnement.

Les paiements doivent avoir lieu à la caisse annexe de la Recette municipale installée aux services financiers derrière la mairie brûlée.

LE NOUVEAU TARIF D'OCTROI. — Le nouveau tarif de l'octroi est approuvé et entrera en application à partir du 1er juillet.

CIMETIERES. — Les familles qui auraient l'intention de renouveler les concessions expirées aux Cimetières, auront à se présenter dans le délai d'un mois, à compter de la date d'expiration, aux bureaux de l'état-civil, à l'Hôtel de Ville (section des cimetières) de 10 heures à 12 heures et de 2 heures 30 à 5 heures 30, dimanches et fêtes exceptés, pour en faire la déclaration et signer le nouvel acte de concession. Elles verseront ensuite le prix principal aux mains du receveur municipal.

Il est rappelé, en outre, qu'aux termes de l'article 28 du règlement des Cimetières, toute superposition prend fin en même temps que la concession elle-même.

Les monuments funéraires pour lesquels la concession n'aurait pas été renouvelée, devront en être enlevés par les propriétaires, faute de quoi l'enlèvement sera fait d'office et à leurs frais, étant entendu que les dispositions prévues par la délibération du Conseil municipal, en date du 25 mai 1918 seront observées.

Sociétés Diverses

FANFARE DE L'UNION DE LILLE. — Répétition mercredi 30 juin, à 7 heures du soir, au siège, 147, rue d'Arras, en prévision du service des 13 et 14 juillet prochains.

SOCIETE MUTUELLE DES TRAMWAYS DE LILLE. — La Commission a l'honneur de prévenir les membres titulaires que le percepteur passera personnellement dans la première dizaine des mois de janvier, avril, juillet, octobre, pour percevoir la cotisation trimestrielle à domicile. En cas d'absence, il déposera un bulletin de passage invitant le sociétaire à venir régler la cotisation au siège, 32, rue Colbert, chez Rochart. Les sociétaires comprendront que ceci est fait pour éviter les frais.

Pour les veuves de guerre, elles auront à se présenter le deuxième mercredi de chaque mois pour toucher l'acompte et l'indemnité funéraire au siège de 15 heures à 18 heures.

Les retraités pourront aussi y toucher le 7 juillet leur premier semestre 1920. La Commission est heureuse de pouvoir leur transmettre l'approbation de l'assemblée générale concernant l'augmentation de leur pension de 50 o/o, elle les invitent aussi, voulant toujours être en règle, à se munir de leur certificat de vie.

Pour la Commission et par ordre :

Le Trésorier, L. VOYER. — Le Secrétaire général, G. BARATTE.

NOTA. — Une permanence est établie tous les mercredis, de 15 à 18 heures. Les membres de la Société qui voudraient y prendre des renseignements trouveront là le secrétaire général au siège, chez Rochart, 32, rue Colbert.

1re SECTION DES PREVOYANTS DE L'AVENIR LILLE-OUEST. — Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale extraordinaire obligatoire et amendable se tiendra au siège social le dimanche 4 juillet, de dix heures à midi.

Deuxième tour de portail. — Vote sur le projet de modifications aux statuts.

Présence indispensable.

AMICALE ARAGO ET BUFFON. — Assemblée générale semestrielle, dimanche 4 juillet, à 11 heures 1/2, école Arago. — Election de la commission.

LES DAUPHINS LILLOIS. — Les membres de cette société ayant trois mois de présence le 2 août sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le dimanche 4 juillet 1920, à 9 heures du matin, café de la Petite Banque, rue de Béthune (ancien siège de la Société).

ETAT-CIVIL
DU 27 JUIN 1920

Naissances. — Rogie Jeanne, rue Franklin. — Lefebvre Marie, rue de l'Ecole Saint-Louis, 26. — Nollet Nelly, place Sébastopol 14. — Beaumont Michel, rue Jeanne d'Arc, 14.

Décès. — Daune Léon, 63 ans 1/2, rue Brûle-Maison, 83. — Delsert Camille, 77 ans, veuve de Auguste Brutois rue Saint-Sauveur, 59. — Niéman Maurice, 4 mois 1/2, boulevard Victor Hugo, 148. — Blanchar Alphonsine, 38 ans 1/2, ép. Hégésypo Badu, rue Lepelletier, 13. — Godingen Albert, 4 mois 1/2, rue Jules-Breton, cité Sainte-Madeleine.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

LE BIEN D'AUTRUI. — Alors qu'ils faisaient une ronde de nuit, le brigadier Bourdon et le garde Massin, surprirent dans le sentier de la Gare, un sieur Charles Schoonheere, 51 ans, domicilié rue Nationale, 24, porteur d'un sac de pommes de terre, dont il ne put expliquer la provenance. L'enquête établit que les tubercules avaient été volés dans un jardin appartenant à Mme Villain, rue de la Paix, 12.

Schoonheere a été conduit au Parquet.

HAUBOURDIN

UNE LETTRE DE M. A. POTIE

M. Auguste Potié, sénateur du Nord vient d'adresser au Ministre de la justice, la lettre suivante :

Monsieur le Garde des Sceaux,

J'ai l'honneur de vous demander quelles mesures vous comptez prendre pour que les Commissions arbitrales des fermages soient enfin constituées dans la région de Lille.

Le fait que la loi n'est pas appliquée dans cette région crée pour toutes les parties en présence, propriétaires et fermiers, un égal déni de justice contre lequel tous sont impuissants. Et ne leur permettant pas de faire vider leurs litiges par les tribunaux, on ne fait que les aggraver et les envenimer.

Veillez agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Auguste POTIE, sénateur du Nord.

ARMENTIERES

SOCIETE MUNICIPALE DE GYMNASTIQUE. — Aujourd'hui mercredi 30 juin, à 7 heures 30 précises du soir, rassemblement des pupilles et adultes au Pont de l'Attargette (près le dépôt de tramway électrique) pour la répétition.

Théâtres Cinémas & Concerts

Palais d'Été
CONCERTS — ATTRACTIONS
Tous les Jours en Soirée, 8 h. 1/2
Dimanche et Jeudi, Matinée à 3 h. 1/2

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA
Matinée à 3 h. - Soirée à 8 h.
ROUBAIX
Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

AU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

SUBVENTIONS. — « La Roubaisienne » qui, lors de l'envoi d'une section au Concours fédéral de Nice, a eu à payer 3.000 francs de frais de déplacement obtient une subention de 2.000 francs, pour couvrir une partie de ces frais.

Une somme de 500 francs est votée comme participation de la Ville de Roubaix à la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à Carmaux à la mémoire de Jaurès.

Une somme de 300 francs est votée pour l'érection d'un monument commémoratif à Henri Chesquière.

La subvention communale pour 1920 à l'Ecole Nationale des Arts Industriels est fixée à 125.250 francs, représentant 25 % du budget de cette école.

Au lieu de 5000 francs, le Conseil n'accorde qu'une somme de cinq francs à l'Office Départemental du Nord des Pupilles de la Nation, pour protester contre le fait que le bureau de cette œuvre, qui devrait être à Lille depuis l'armistice est toujours à Dunkerque.

TRAMWAYS. — Un avis favorable est émis au sujet de l'établissement par la Compagnie des Tramways d'un raccordement de voie au carrefour de la Grande-Rue et de la rue de la Conférence, afin de permettre plus facilement l'entrée et la sortie des trains de remorque.

VOTE DE CREDITS. — Le Conseil vote les crédits nécessaires pour le paiement des indemnités de terrains accordées par le jury d'expropriation et l'achèvement des travaux de l'avenue Jean-Jaurès Total : 284.000 francs : pour le supplément de taxe sur les lots et les primes de l'Emprunt de 2 millions du Service des Eaux : 3.750 fr. 25 ; pour l'achat de quatre maisons au Fontenoy, deux devant servir à loger deux conducteurs, les deux autres devant être transformées en bureaux : 62.000 fr.

BOURSES. — Des bourses sont accordées aux jeunes Georges Marcel Heuillon, pour l'Institution des Sourds-Muets de Roubaix ; Marie et Mireille Debaerze, pour l'Institution des Aveugles de Lille.

OFFICE MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT

La Commission paritaire de l'Office municipal de Placement s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville le 18 juin, pour discuter les moyens propres à l'extension de cette œuvre. Elle a examiné les opérations effectuées pendant le 2me trimestre de l'année 1920, à savoir : 625 placements dont 406 hommes et 227 dames, appartenant aux catégories principales ci-après : industrie textile, du vêtement, du bois, des métaux, au commerce et aux services domestiques.

Le nombre d'offres d'emploi reçues pendant cette même période s'est élevé à 607 et les demandes de travail à 3000.

Le Directeur de l'Office porte à la connaissance des industriels et commerçants que des demandes d'emplois sont faites par des :

Ouvriers agricoles — de peignage — dresseurs de chaînes — lamiers — broyeurs — rentreurs — ourdisseurs — alcooliers — peigneurs de laines — soigneurs de cardes — désourreurs — dessinateurs en tissus — piqueurs de cartons — apprentis toutes catégories — coupeurs et presseurs en confection — vanniers — tapissiers — garnisseurs — matelassiers — tailleurs — gaînier — demi-ouvriers cordonniers — layoteurs — demis-ouvriers et apprentis mécaniciens — soigneur pour usine électrique — tuiliers — monteurs revindeurs — manœuvres toutes catégories — magasiniers — charretiers — livreurs — chauffeurs d'autos — boulangers — pâtissiers — comptables — employés de bureau — représentants — dessinateur mécanique — veilleurs de nuit — pointeurs dont un grand nombre de mutilés de guerre — papetières — soigneuses continuelles à retordre — de bancs à broches — de préparation — des doubleuses — dévideuses — bobineuses — empaqueteuses — épluchueuses — épailleuses — bonnetières — repasseuses — dactylos de bureau — demoiselles de magasin — femmes de ménage.

De même, il porte à la connaissance des chômeurs que des emplois sont vacants dans les professions ci-après :

Ajusteurs — tourneurs qualifiés — débutants de bureau — coursiers — rattacheurs en coton — mensiers — décintés.

S'adresser à l'Office municipal de Placement, salle Pierre de Roubaix, Mairie.

COLOMBOPHILIE

C'est vendredi 2 juillet, de une à cinq heures, qu'aura lieu la mise en loge pour le magnifique concours de Châteaudun, rayon de six kilomètres, avec 1.500 francs de prix d'honneur en espèces, organisé par le Cercle Union, café Pandore, rue Pauvrée.

Mise 2 francs, donnant droit à participer aux prix d'honneur qui seront joués par pigeon et par série. (Prix Browaeys). Au 1er constaté, 100 francs.

VOL DE CANNETTES DE LAINE

Le nommé Désiré Vanhorreweghe, 32 ans, sujet belge, ouvrier d'usine, demeurant à Bellegham (Belgique), a été arrêté hier et mis à la disposition du Parquet, ayant été trouvé porteur à sa sortie de l'usine Lepoutre-Motte, 122, rue de Tourcoing, de cannettes de laines.

VOL AVEC EFFRACTION

M. Constant Vandesompele, 56 ans, tisserand, rue Rubens, 70, a porté plainte pour vol d'outils de jardinier, évalués 60 francs, commis à son préjudice, la nuit dernière, dans un jardin clôturé, face à l'avenue Linné.

Le ou les voleurs ont dû fracturer le cadenas pour pénétrer dans ce jardin.

VOL DE BICYCLETTE

M. Pierre Chatiliez, demeurant rue du Grand Chemin, 12, à Roubaix, a porté plainte contre inconnu pour vol de bicyclette marque Dussart et Accou, valant 800 francs, commis à son préjudice dans la cour de sa maison.

AU COMITE D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE

Tous les jours, aux Halles, vente libre de brosses, beurre frais, 10 fr. 5o, fromage chester 9 fr. ; sardines, 1 fr. 75 et 2 fr. 10 ; figues, 1 fr. 10 la livre ; confitures, 2 fr. 50 ; marmelade, 1 fr. 50.

Vin rouge : 1 fr. 75 le litre (vente libre). Mercredi 30, de 8 h. à 11 h., 11e jaunes et vertes ; de 2 à 4 heures, 10e jaunes et vertes.

Pommes de terre nouvelles longues, 1er choix à 0 fr. 50 le kil. (2 kil. par personne) : mercredi 30, de 8 h. à 11 h., 14e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 15e jaunes et vertes.

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS

(Siège : Café Dubus, rue du Chemin-de-Fer)

Jeudi 1er juillet, répétition partielle des nouveaux chœurs. Présence indispensable.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Irène Wittezel, rue de Lorraine 83. — Simonne Tilleul, rue de Cité Fenaing, 10. — Raymonde Lanciaux, rue d'Alger, 34 bis, c. Cateau, 2. — Pierre Cadelène, avenue Cordonnier, 5. — Jeanne Lecomte, rue Cuvier, 2.

Décès. — Thierry Delcroix, 68 ans, rue Beaumanoir. — Camille Dupuis, 10 ans, rue de la Longue-Chemise.

TOURCOING

UN INCENDIE. — 60.000 fr. DE DEGATS

Le feu a pris hier, vers deux heures du matin, au tissage de velours Drey, Simpson et Cie, rue des Cinq Voies, 190, dans une salle où se trouvaient des tonneaux de coton filé et des déchets. Les pompiers eut pu s'en rendre maîtres, après deux heures de lutte. Les dégâts s'élèvent à environ 60.000 fr.

ON A ARRETE UN VOLEUR

Le nommé Eugène Rigaud, 18 ans, monteur, domicilié à Laurière (Haute-Vienne), résidant à Tourcoing, depuis novembre 1919, a été arrêté hier pour vol de courroies d'usine, valant environ 800 francs, commis à la gare des marchandises. Son complice a pris la fuite.

ENTRE AMIES...

Procès-verbal pour violences légères a été dressé à la nommée Marguerite Vanoverfelde, 20 ans, ouvrière de fabrique, demeurant rue de Roncq, 285, pour avoir roué de coups sa voisine Demarck, doubleuse, même rue, 299.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Roger Roose, rue Lafontaine, 83. — Victor Piédin, rue du Congo, 205. — Gisèle Castiau, rue du Cliquet. — Jean Tempens, rue de l'Amsterdamsche. — Elodie Delgatte, rue du Touquet.

Décès. — Clémentine Dutteau, 21 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

RAVITAILLEMENT. — Café, 2.60 ; sucre, 1.35 ; saindoux, 1.80 ; lait Nestlé, 2.50 ; cacao, 0.50 ; confiture, 1.25.

Mardi 29 et mercredi 30 juin, secteur Grande-Rue ; jeudi 1er et vendredi 2 juillet, secteur Gare ; mardi 6 et mercredi 7 juillet, secteur Kléber ; jeudi 8 et vendredi 9 juillet, secteur Roubaix.

WASQUEHAL

ON REPECHE UNE NOYEE

La nommée Fernande Pillaert, 28 ans, piqueuse, demeurant boulevard Gambetta, 248, désespérée d'avoir été abandonnée par son fiancé, était disparue depuis le novembre 1919.

On a retrouvé hier son corps dans le canal de Wasquehal. Il a été enterré immédiatement.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Bourse du Travail de Lille

Dans sa dernière réunion, la commission exécutive, après examen de la situation concernant les victimes des dernières grèves, à l'unanimité, la commission fut d'avis de faire appel à la solidarité des organisations ouvrières en faveur de ces victimes de l'arbitraire patronal.

Déjà, nous avons reçu une somme de 500 francs du Syndicat des Coupeurs en confections; 50 francs du Syndicat des Employés; 14 fr. 60 des Peintres. Nul doute que cet exemple ne soit suivi, que le solidarité ouvrière ne soit pas un vain mot.

Pour la Bourse du Travail :
Le secrétaire par intérim,
A. BAUCHE.

P.-S. — Prière d'adresser les fonds au siège de la Bourse, 186 bis, rue de Paris, à Lille.

Dans l'Imprimerie

LA RESISTANCE OUVRIERE EST ABSOLUE

Hier matin, à neuf heures, la réunion des grévistes de la Cartonnerie de la Lys a eu lieu, comme d'habitude, à la Bourse du Travail.

Tous les ouvriers et ouvrières étaient présents et ont applaudi MASSON, délégué, lorsqu'il a parfaitement expliqué que le conflit n'existait en réalité que parce que l'ancien patron de la Cartonnerie de la Lys aurait déclaré au principal patron actuel (qui voulait donner satisfaction à ses ouvriers), qu'au contraire il devait laisser ses ouvriers faire la grève, car, ajoutait-il, en huit jours, ils seront centrés manquant de secours.

— Le contraire s'est passé, dit MASSON, et aujourd'hui, il est certain qu'on s'aperçoit que les conseillers ne sont pas les payeurs.

Comme conclusion, MASSON déclare que la résistance ouvrière étant totale et devant se prolonger jusqu'à complète satisfaction, l'intérêt bien compris de MM. Goldberg et Sauvaige est tout indiqué.

— Aujourd'hui, Bourse du Travail, à huit heures et demie, émargement des grévistes, et réunion quotidienne à neuf heures.

AUX CAMARADES DES TRANSPORTS

Camarades,

Après la lutte que nous avons menée sur l'ordre de la C. G. T. pour la nationalisation des Richesses du pays, notre Organisation après la bataille est quasi solide qu'avant la grève. Il est de notre devoir de vous mettre en garde contre certains individus qui ne cessent de calomnier nos militants et organisateurs. Lorsque vous vous trouverez en face de ces calomniateurs, demandez-leur simplement leur carte confédérale ouverte ; neuf fois sur dix ce ne sont que des figurants qui n'ont connu l'Organisation que pour obtenir des salaires, qui ne savent même pas payer la cotisation syndicale et ces gens-là sont les premiers à dire que le Syndicat est fait pour enrichir ceux qui sont à la tête de l'Organisation.

Pour l'organisation le Syndicat des Transports vous a fait obtenir pour toutes les catégories des salaires qui vous permettent de faire face aux besoins de la vie, plus des Fêtes locales payées. En cas d'accident du Travail nous vous défendons gratuitement devant les Tribunaux, car dans toutes les Corporations n'est-ce pas la vôtre qui fournit malheureusement le plus d'accidentés du Travail ?

Isolés, que pouvons-nous ? Rien ! En cas de conflit, il faut nous soumettre ou mourir de faim ; blessés, nous sommes rançonnés par les Compagnies d'assurances qui, nous sachant sans ressources et sans appui, nous chicanent au sujet de l'indemnité ou de la rente qui nous est due. Ce qui n'est pas possible à l'individu de faire, le groupement le peut : Heures de travail, salaire, repos hebdomadaire, hygiène et sécurité des travailleurs. Accident de travail, rapport entre le capital et le travail. Le Syndicat prend en main la cause de ses adhérents et cherche par tous les moyens dont il peut disposer, à la faire aboutir au mieux des intérêts de la classe ouvrière.

Il est donc de votre devoir de faire de plus en plus de propagande près des indifférents si nous voulons garder ce que nous avons obtenu jusqu'à ce jour. Soyons et restons unis plus que jamais et ce dans l'intérêt de la Corporation.

Le Conseil Syndical.

SYNDICAT DES CONFISEURS CHOCOLATIERS

C'est par erreur qu'a été annoncée la date du 5 juillet pour la cessation du travail de tous les ouvriers et ouvrières de la confiserie-chocolaterie, qui ne seraient pas payés selon le tarif syndical.

Le conseil syndical envisage l'arrêt du travail pour une date qui est fixée, mais qui sera portée à la connaissance des intéressés par la poste.

L'arrêt du travail sera de deux jours pour tous ceux qui ne seront pas payés au tarif syndical et si satisfaction n'est pas donnée, ce sera l'arrêté complet de toute la corporation.

Le secrétaire, VALECAMP.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

COMMISSION EXECUTIVE DU BATIMENT

Mercredi 30 juin, à 6 heures, assemblée de tous les secrétaires et trésoriers des corporations du bâtiment au siège, rue de la Clef, 33. Présence indispensable.

Cette convocation n'a pas trait aux secrétaires des sections en dehors de Lille.

Les délégués des usines à gaz devant se réunir au siège, rue de la Clef, vendredi, à seul fin de signer la convention relatant le nouvel accord conclus de part et autre pour le personnel des usines à gaz.

CUIRS ET PEAUX

Tous les membres des commissions et tous les délégués d'ateliers sont convoqués en assemblée extraordinaire pour aujourd'hui mercredi, 30 juin, à 6 heures trois quarts du soir, au siège, rue du Molinel, 19, à Lille.

En raison de l'importance de cette réunion, la présence des membres désignés est indispensable.

LA COMMISSION.

JEUDI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Syndicat des plafonneurs, plâtriers, cimentiers, assemblée générale, le jeudi 1er juillet à 6 h. 30 du soir, rue des Sarrazins, 96.

Ordre du jour très important.

Un membre du bureau du bâtiment sera présent.

Le secrétaire : AUSSOURD.

SYNDICAT DES CHARPENTIERS, MENUISIERS

Jeudi 1er juillet réunion pour tous les ouvriers de corporation, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, à 6 h. 30. Ordre du jour : Réponse patronale ; disposition à prendre.

Présence indispensable.

Le secrétaire : PLANQUE A.

TRANSPORTS

Assemblée générale de tous les syndiqués et non syndiqués jeudi 1er juillet 1920, à 7 heures du soir, à l'Union de Lille. Ordre du jour : « Contrat ; réponse des patrons ; salaires ».

Camarades des transports (toutes les sections réunies), votre devoir est de venir à cette assemblée. Présence indispensable.

Le Secrétaire : H. LOBERT.

VENDREDI

SYNDICAT DU PERSONNEL MUNICIPAL.

Assemblée générale de toutes les sections, vendredi 2 juillet, à 6 heures 30 du soir, salle du Tivoli Lillois, rue de Fives, 28.

Ordre du jour : rapport des délégués au Congrès national.

Le secrétaire, E. DEVERNAY.

SAMEDI

SYNDICAT DE LA MÉTALLURGIE DE LILLE ET ET ENVIRONS

Section du modelage. — Réunion de la section le samedi 3 juillet 1920, à 6 heures 30 du soir, petite salle de la Bourse du Travail, 186 bis.

Ordre du jour très important.

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

A ALLENNES-LES-MARAIS

RÉUNION MENSUELLE DE LA SECTION

Il est rappelé aux mineurs et similaires que la réunion mensuelle aura lieu samedi prochain 3 juillet, à 7 heures du soir, chez le camarade Goudin Louis. Je fais un pressant appel à tous les adhérents pour qu'ils se mettent en règle mensuellement, afin qu'il n'y ait plus de retardataires.

Camarades, unissons-nous et tous au Syndicat !

Le Secrétaire : MENUE Louis.